

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT

Jazz - Classique – Contemporain

<https://www.dansemouvance.org/dm/formation-diplome-etat-danse/>

Depuis 2017, le Centre Danse Mouvance est habilité par le Ministère de la culture à dispenser l'enseignement et organiser les examens du Diplôme d'État professeur de danse. L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention de l'EAT dans l'une des 3 options (classique, contemporain, jazz). La formation D.E se déroule ensuite en 2 étapes : formation & examens des 3 UE théoriques (200h minimum) puis formation & examen en pédagogie (400h minimum).

Lien vers le site du ministère pour télécharger le dossier de candidature, l'avis d'examen, le calendrier et la note explicative : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/Formation-des-enseignants>

Les objectifs de la formation :

Former des enseignants capables de s'adapter aux différentes demandes actuelles du marché du travail:

- enseignant en conservatoire ATEA (Assistant Territorial d'Enseignement Artistique)
- enseignant dans des structures privées (association ou école de danse)
- enseignant en structure scolaire ou périscolaire avec les TAP (temps d'aménagement du rythme scolaire)
- enseignant dans les structures de loisirs (Colonies de vacances, UCPA, camping ...)

Le professeur DE devra apprendre :

- à s'adapter à une structure, à un projet pédagogique d'établissement, être force de propositions, s'impliquer dans des projets inter-disciplinaires : danse, chant, musique mais aussi avec des circassiens, des projets autour d'une œuvre littéraire
- à adapter son cours ou son atelier avec des temps d'intervention très différents (pouvant aller de ¾ d'heure à 4 heures de stage ou plus dans la même journée).

Nous souhaitons apporter aux futurs professeurs des connaissances pédagogiques, ainsi qu'une culture chorégraphique et musicale qui leur permettront de s'adapter aux emplois proposés et de répondre aux attentes d'un public différent mais toujours avide d'apprendre à danser.

Equivalences et passerelles :

- La validation des acquis antérieurs et des acquis professionnels peut être prononcée sous forme d'une dispense de l'épreuve d'aptitude technique (EAT) ou d'équivalence d'unités d'enseignement, dans les conditions fixées à l'article 11 de l'arrêté "Journal officiel de la République française - N° 179 du 3 août 2019"
- Répertoire national des certifications professionnelles :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13866/>

Objectifs DE1 :

Acquérir les connaissances théoriques indispensables au métier de professeur de danse: anatomie, histoire de la danse, musique afin de valider les 3 unités d'enseignement théoriques donnant accès à l'entrée en deuxième année

Près requis :

Justifier de la réussite à l'EAT dans l'option choisie ou en être dispensé

Conditions d'admission :

- Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de son entrée en formation
- Très bon niveau technique et artistique
- Lettre de motivation
- Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois

Délais d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre en 48h à toute demande d'information relative pour toute formation. Après vérification des prérequis, une date d'audition vous est alors proposée.

Livret de formation :

Lors de votre inscription en cursus D.E, une copie de votre livret de formation vous sera demandée. Si vous venez d'obtenir votre EAT, vous devez faire la demande de votre livret auprès de la DRAC de votre lieu de résidence.

Auditions formation 2021-2022 : [s'inscrire](#)

- Cette audition permet au candidat de rencontrer l'équipe pédagogique et de lui présenter son projet.
- A l'issue de l'entretien le candidat sera conseillé sur son orientation.
- Un cursus individualisé sera alors proposé au futur stagiaire.

- **Contenu de l'audition:**

Cours technique - Variation libre à présenter de 1'30 à 2'30 – Entretien

- **Dates d'auditions**

- Samedi 1er mai 2021
- Samedi 17 juillet 2021
- Samedi 28 août 2021
- et sur rendez-vous à partir du lundi 5 juillet

Durée de la formation : 33 semaines de septembre à juin (hors vacances scolaires zone B)

Formateurs :



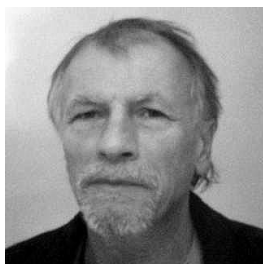
Géraldine CAREL

Directrice Centre Danse Mouvance
Responsable pédagogique Option Jazz
Pédagogie Jazz et Classique - Tutorat
Formatrice EAT Classique
DE et CA jazz, DE classique



Céline BARDOU

Responsable pédagogique Option Contemporain
Formatrice Éveil-Initiation – Tutorat
Formatrice DE et EAT Contemporain
DE Jazz, DE et CA contemporain



Jean-Marie LIMON

Responsable pédagogique Option classique
CA classique



Odile CAZES LAURENT

Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement
Dansé - DE psychomotricienne
CA contemporain – Diplômée AFCMD



Sandrine DALLE-POUJOL

Histoire de la Danse
DE classique – Conférencière en histoire de la danse



Laura CAMPANINI

Progression technique Jazz - Tutorat
Formatrice EAT Jazz
DE Jazz – Formation Pilates MAT neuro-controlologie



Konstantinos ALEVIZOS

Formation musicale
Rapport musique/danse



Sylvaine MANSON DUTARD

Anatomie physiologie



Nicolas PANNETIER

Accompagnateur Batterie/percussions



Jean-Luc PACAUD

Rapport musique/danse
DE professeur de musique



Marco CATTOI

Chorégraphe invité

Financement :

Des prises en charge des coûts de formation sont possibles en fonction de différents critères et de la situation professionnelle du candidat. Ex: CROUS, [AFDAS](#), Pole Emploi, [CPF](#) , [Fongecif](#) ...

Pour le CROUS:

Les stagiaires en formation DE1 et DE2 peuvent s'inscrire sur le site du [CROUS](#)

- Sous la mention " cursus envisagé pour votre scolarité "
- cliquer dans la rubrique "cursus n'entrant pas dans le cadre du système L.M.D."
- Sous la mention " supérieur court et supérieur conduisant à un niveau licence "
- cliquer la case " art et architecture " et BAC + 1 / +2

Tarifs :

<p>Formule complète + cours techniques illimités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation DE1 : 3500€ - Frais de dossier 50 € - Adhésion 15€- Formation DE2 : 4000€ - Frais de dossier 50 € - Adhésion 15€	<p>1 UE :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation Musicale (100 h) : 1500,00€- Histoire (50 h) : 750,00€- Anatomie (50 h) : 750,00€
<p>1 UE + Cours de danse illimités</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation Musicale : 100 h (+ Cours de danse illimités) : 2500,00€- Histoire : 50 h (+ Cours de danse illimités) : 1750,00€- Anatomie : 50 h (+ Cours de danse illimités) : 1750,00€	<p>2 UE + Cours de danse illimités</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation Musicale : 100 h + Histoire 50h (+ Cours de danse illimités) : 3000,00€- Formation Musicale : 100 h + Anatomie 50h (+ Cours de danse illimités) : 3000,00€- Histoire : 50 h + Anatomie 50h (+ Cours de danse illimités) : 2500,00€

Contact : Directrice : Géraldine CAREL Tel : 06 15 11 29 56
Mail : contact@dansemouvance.com

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, suivant certaines conditions ; en fonction du profil et du parcours de danse du candidat et/ou des diplômes obtenus.
- Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez contacter le référent handicap de notre structure par mail à l'attention de M ESTEVE Thierry : contact@dansemouvance.com.
- Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos attentes, nous avons dans notre liste de partenaires l'[Agefiph](#) vers lequel nous pourrions vous orienter.

Lieu : La formation se déroule en présentiel au : [Centre Danse Mouvance](#)
6 avenue de la petite marine
84800 L'Isle sur la Sorgue



L'association Danse Mouvance relève du statut loi 1901 - SIRET 424 196 053 00021 – Code APE 8552Z – UAI 0841181C
6, Avenue de la petite marine – 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

« Déclaration d'activité enregistré sous le numéro : 93.84.03858.84 du préfet de région PACA »

☎ 04 90 20 15 36 - 📞 06 15 11 29 56 - contact@dansemouvance.com - www.dansemouvance.com

DÉROULÉ DE LA FORMATION :

Le cursus des études et des examens est, en général, organisé sur deux années universitaires. La formation au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse comprend au minimum 600 heures d'enseignement, réparties en 4 unités d'enseignement :

1. Formation musicale : 100 heures
2. Histoire de la Danse : 50 heures
3. Anatomie Physiologie : 50 heures
4. Pédagogie théorique, pratique et analyse du mouvement : 400 heures
(l'UE de pédagogie ne peut être présentée qu'une fois obtenues les 3 autres UE).

1ère année

- UE Histoire de la danse : 50h

Examen : Écrit de 3h avec un 3 sujets au choix à traiter en dissertation, et un ensemble de 10 questions générales sur l'ensemble du programme

- UE Anatomie : 50h

Examen : Oral de 15 minutes après un temps de préparation. Un sujet à traiter sur 3 sujets tirés au sort comprenant chacun : une question anatomie fonctionnelle et une question physiologie.

- UE Musique : 100h

Examen : Oral de 30 minutes comprenant lecture rythmique, reproduction rythmique et mélodique, reconnaissance et analyse d'œuvres imposées, improvisation et analyse d'une œuvre écoutée, temps de préparation en amont.

Validation :

Les examens sont organisés par le Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DRAC Paca (Directions Régionales des Affaires Culturelles). Une moyenne de 10 sur l'épreuve valide l'obtention de l'UE. L'obtention des 3 UE autorise l'entrée en deuxième année mais chaque UE théorique peut être validé séparément.

2ème année

Formation à la pédagogie 400h :

Le centre Danse Mouvance est habilité à dispenser l'enseignement de la pédagogie en classique, jazz et contemporain

- Vous avez accès en illimité aux cours techniques du planning régulier du Centre DM.

- Nombreuses mises en situation avec la section loisir du centre

Examen : 30 min de cours éveil/Initiation, 40min de cours ado/adulte, temps de préparation en amont, entretien avec le jury.

Evaluation :

- Dans chaque UE (théoriques et pédagogique), des examens blancs, des contrôles et des QCM sont organisés afin de préparer au mieux les candidats.

- Les examens sont organisés par le Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DRAC Paca (Directions Régionales des Affaires Culturelles). La formation est sanctionnée par le DE (Diplôme d'Etat de professeur de danse)

- Le candidat ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'évaluation d'une unité d'enseignement une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 se voit délivrer l'unité d'enseignement correspondante.

- Nul ne peut être admis à subir les épreuves d'évaluation afférentes à l'unité d'enseignement de pédagogie dans l'option choisie s'il ne justifie de l'obtention des trois autres unités d'enseignement ou de leur équivalence.

<u>Taux de réussite : DE1</u>	<u>Taux de réussite : DE 2</u>
2018 UE théorique : 100% (3 candidats)	2018 : 50% classique (2 candidats)
2019 UE théorique : 100% (2 candidats)	2019 : 67% jazz (2 candidats) et contemporain (1 candidat)
2020 UE théorique : 100% (4 candidats)	2020 : 100% jazz (1 candidat) et contemporain (2 candidats)